

PRÉFACE

Ysolde Gendreau [*]

Les textes qui figurent dans ce numéro 1 du 12^e volume des *Cahiers de propriété intellectuelle* ont été présentés en juin 1999 au congrès annuel de l'Association canadienne des professeurs de droit (ACPD) qui avait lieu à Sherbrooke. À l'occasion de ce congrès, qui s'est déroulé dans le cadre de la rencontre annuelle de la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales, une journée entière du congrès de l'ACPD était consacrée au droit d'auteur dans le milieu universitaire. C'est la Fédération elle-même qui avait demandé à l'ACPD d'organiser un tel programme, consciente de l'importance de la question pour ses membres.

Étant co-présidente de la section de propriété intellectuelle et plus proche du lieu de l'événement que mon co-président, le professeur Robert Howell de l'Université de Victoria, l'organisation de cette journée m'est incombée. La matinée était consacrée aux problèmes liés au statut universitaire des professeurs, chercheurs, et étudiants. Le professeur Lametti a ainsi traité des questions de titularité des droits, tandis que le professeur Derieux s'interrogeait sur les questions de droit moral. Par la suite, la professeur Wilkinson a examiné différentes politiques universitaires en matière de droit d'auteur et M^e Knopf a fait part de ses réflexions sur la gestion collective dans le milieu universitaire. Pendant l'après-midi, les conférenciers ont discuté de l'impact de l'Internet sur les universitaires. Les problématiques liées à la création des oeuvres ont été étudiées en premier. Le professeur Magnusson a traité de la création assistée par ordinateur et de la création en réseau tandis que M. Moyse s'intéressait aux problèmes soulevés par la protection des bases de données et par les liens hypertextes. La journée s'est terminée sur le thème de la dissémination des oeuvres. Le professeur Mackaay nous a entretenus de l'édition électronique et le professeur Strowel, de l'accès à l'information dans l'environnement numérique.

La journée a donc été fort riche et ce, non seulement à cause des exposés des orateurs, mais aussi parce que chacun a suscité un débat dans la salle. L'ACPD est très heureuse que les *Cahiers de propriété intellectuelle* aient accepté de publier les textes de cette journée, voire de traduire la moitié d'entre eux pour que tous soient réunis en un seul numéro. J'espère que leur lecture suscitera chez vous autant d'intérêt qu'ils ont provoqué lors du congrès.

[*] Professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.